

NOTE DE SERVICE

N° 10-040-V31 du 17 septembre 2010

NOR : BCR Z 10 00040 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de septembre 2010

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INSPECTEUR DU TRÉSOR PUBLIC

ANALYSE

Nombre de places offertes

Date d'application : 17/09/2010

MOTS-CLÉS

INSPECTEUR DU TRÉSOR PUBLIC ; EXAMEN PROFESSIONNEL

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

AS	CPS	CE	CNGC	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM
CSOM	CSE	DNID										

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels
Bureau RH-2C

La présente note de service a pour objet de préciser que le nombre total de places offertes pour le recrutement d'inspecteurs des impôts et d'inspecteurs du Trésor public, au titre de l'examen professionnel 2010 est fixé à 300.

Ces places se répartissent de la manière suivante :

- examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des impôts : 160 places ;
- examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du Trésor public : 140 places.

LE SOUS-DIRECTEUR EN CHARGE
DE LA GESTION DES PERSONNELS
ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

HUGUES PERRIN

ISSN : 0984 9114